



Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du vendredi 8 février 2021

Étaient présents :

Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement
Philippe BRUNEL, adjoint, directeur administratif et financier
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

Les représentants des personnels

Gaëlle AZNHAOURI, enseignante du primaire, liste d'union 1^{er} degré
Yolène LUCAS, enseignante du secondaire, liste SNES-FSU
Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Thiery RAVENNAUX, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU

Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE
Sfya EL ACHIR, UCPE
Aziza CHOUKI, UNION-MARRAKECH
Juliette RAHMOUNI, APEMA
- Les représentants des élèves
Faïza KETTANI, T.7
Chems ZOUDAINI, 2^{nde}1

Les autres membres à titre consultatif :

Inès KELLALIB, 1.5, vice-présidente suppléante du CVL
Bérangère EL ANBASSI, conseillère consulaire de la circonscription
Khalil EL JAHIRI, président de l'association des anciens élèves « Alumni Marrakech »

Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint
Philippe CASENAVE, Consul général de France à Marrakech
Christophe CHAILLOT, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité local
Max GEORGANDELIS, conseiller consulaire de la circonscription
Geneviève EULOGE, conseillère consulaire de la circonscription

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 (pour avis) ;
2. Compte financier 2020 (pour avis) ;
3. Cartes des emplois résidents 2021-2022 et expatriés 2022-2023 (pour avis)
4. Nouvelle organisation des enseignements au primaire (pour avis)
5. Calendrier scolaire 2021-2022 sous réserves (pour information) ;

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par la direction de l'établissement.

Le proviseur excuse les membres absents pour des raisons d'emploi du temps et vérifie que le quorum est atteint

Il remercie très sincèrement monsieur Khalil EL JAHIRI d'avoir créé une nouvelle association des anciens élèves, « Alumni-Marrakech » qui a déjà fait preuve de son grand dynamisme et de son engagement en animant notamment plusieurs rencontres consacrées à l'orientation après le baccalauréat auprès de nos élèves. C'est une grande chance pour l'établissement.

La séance est ouverte à 17h45 par un rappel de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 (pour avis)

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Compte financier 2020 (pour avis)

Le proviseur rappelle les spécificités de ce compte financier. Il insiste avant tout sur le travail de grande qualité réalisé en un temps record, malgré l'ampleur de la tâche, par tous les personnels du service de monsieur Brunel, et lui-même bien entendu, et qui doivent être remerciés pour leur travail. A noter aussi que monsieur Brunel a préparé avec les élèves élus du conseil cette séance afin de leur expliquer en amont les subtilités de la comptabilité publique française.

Sans vouloir entrer dans le détail le proviseur précise qu'il conviendra d'être prudent sur les conclusions qui pourraient être tirées de ce compte financier en raison de son contexte très particulier. En effet la crise sanitaire impacte très fortement ce compte financier et a des conséquences importantes mais conjoncturelles : retard dans le projet immobilier qui a pour effet de différer sur 2021 des crédits de paiement prévus sur 2020, difficultés de recouvrement liées à la crise économique qui touche certains secteurs d'activités comme le tourisme, baisse des activités pédagogiques en raison du confinement etc. Il conviendra donc de poursuivre notre politique de rationalisation des dépenses, d'augmentation du nombre d'élèves et de maîtrise des droits de scolarité et d'avoir un regard attentif sur l'évolution de notre trésorerie.

Le proviseur laisse la parole à monsieur Philippe Brunel pour une présentation détaillée de ce compte financier 2020.

L'agent – comptable remercie dans son propos liminaire l'ensemble des services administratifs de l'établissement, car la clôture, qui débouche in fine sur la production du compte financier, est un exercice collectif.

Il explique le contexte de ce compte avec une gestion scindée et la perspective du rattachement de l'agence – comptable au lycée Lyautey au 1er janvier 2021.

L'agent - comptable articule sa présentation autour de 2 axes principaux : le solde budgétaire et la situation de la comptabilité patrimoniale au 31/12/2020 avec son corollaire d'indicateurs financiers. Le solde budgétaire est négatif, mais se redresse par rapport aux années précédentes. Cependant il faut nuancer ce résultat car il résulte fortement de la baisse des investissements liée à l'arrêt du chantier pendant 4 mois.

En observant le détail des dépenses, on observe effectivement que les enveloppes du personnel et du fonctionnement ont été consommées en quasi-totalité, tandis que l'investissement présente un reliquat relativement important.

Les recettes affichent une augmentation de crédits relatifs aux financements de l'état (bourses et subventions), au détriment des ressources propres que l'établissement a peine à recouvrer.

La faiblesse du recouvrement liée au contexte est en cause, mais également la révision des tarifs au dernier trimestre 2020 et, pour une moindre part, le départ de certaines familles du Maroc qui a freiné l'accroissement des effectifs qu'on aurait pu espérer du fait du développement de la structure pédagogique.

Un focus sur les investissements souligne l'effort soutenu de l'établissement pour moderniser et sécuriser ses installations, tandis que les dépenses directement liées à l'opération de restructuration en cours sont en très nette diminution. L'établissement poursuit ainsi sa ligne directrice destinée à rendre la cité scolaire à la fois sûre et attractive.

L'agent - comptable entame ensuite la présentation des indicateurs relatifs à la comptabilité patrimoniale.

On observe à cet égard que le résultat et la CAF connaissent un net rebond par rapport à l'an passé. L'agent - comptable précise qu'en 2019, le résultat avait été fortement impacté par les dotations aux provisions pour dégradations des créances contentieuses. Par ailleurs, le résultat et la CAF résultent d'un calcul en droits constatés et se basent donc sur des potentialités de recouvrement.

On voit effectivement dans la suite de la présentation que si le fond de roulement se redresse lui aussi (couverture assurée des investissements par la CAF), la trésorerie continue de plonger pour se situer à 72 jours.

L'agent - comptable rassure le CE : d'une part la courbe de trésorerie ne coupe jamais la ligne des décaissements moyens mensuels, d'autre part, l'AFE a attribué des subventions à l'établissement pour environ 2 millions de DH et enfin le recouvrement s'est nettement accéléré au mois de décembre (taux passé de 16 à 78%) avec un durcissement de la communication à l'égard des familles.

L'agent - comptable illustre la situation de l'établissement en expliquant que les paiements aux fournisseurs sont en général réalisés sous 15 jours afin d'obtenir un service efficace de la part de nos prestataires (gardiennage sécurité en particulier), alors même que la durée moyenne de crédit client est de 90 jours : le gap entre les deux produit une augmentation du Besoin en Fonds de Roulement, c'est - à - dire induit un besoin de financement.

Il faut donc mettre cet indicateur de trésorerie sous surveillance et bâtir des process efficaces pour garantir un recouvrement à la fois substantiel et rapide, qui garantira également une relation partenariale de confiance avec la future agence - comptable de Casablanca.

Ce sont les défis de l'établissement pour 2021.

L'ensemble de la présentation est joint en annexe.

QUESTIONS :

Le Président de l'association des anciens élèves demande comment est financé le déficit budgétaire. L'agent - comptable répond qu'il est pris sur le fond de roulement de l'établissement, qui avait été accru jusqu'en 2017 en fonction des décaissements prévisionnels de la future opération immobilière. Le chef d'établissement ajoute que le déficit budgétaire serait résorbé si l'établissement n'était pas dans une logique de restructuration.

Mme la Conseillère Consulaire demande si la restructuration de l'agence - comptable entraînera des suppressions de postes.

Le chef d'établissement répond par la négative. Une Visio organisée par l'agence le 9 février au matin devrait préciser un certain nombre d'éléments.

Un représentant des enseignants souhaite avoir une précision sur la ré - organisation des services envisagée à l'occasion du transfert de l'agence - comptable.

L'agent - comptable indique qu'il souhaite renforcer le pôle RH ainsi que la fonction recouvrement par une ré - organisation interne qui se fera sans modification substantielle.

Le Président de l'association des anciens élèves souhaite savoir qui sera responsable du recouvrement après le transfert.

L'agent - comptable répond que la phase amiable devrait être traitée à Marrakech et la phase contentieuse suivie directement à Casa, car in fine l'agent - comptable est statutairement responsable sur ses deniers personnels du recouvrement des fonds et doit prouver qu'il a mis en œuvre les diligences adéquates.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. Cartes des emplois résidents 2020-2021 et expatriés 2021-2022 (pour avis)

Un nombre non négligeable de collègues détachés vont mettre un terme à leur détachement en cette fin d'année pour diverses raisons : retraite, retour en France etc.

Comme annoncé lors du conseil d'établissement du 12 novembre dernier, à ce jour ce sont 10 postes de résidents qui sont susceptibles d'être vacants à la fin de l'année entre le premier et le second degré (5 + 5)

L'AEFE poursuit son objectif de mieux répartir au niveau mondial le nombre d'enseignants détachés et procède donc régulièrement à des redéploiements de ces supports. Ainsi, au regard du nombre de titulaires présents au 1^{er} degré : 58% de détachés et 74% de titulaires à la rentrée 2020, la direction de l'agence a décidé de proposer à la fermeture le poste de RE1 n° 3170.

Dans le même temps, l'établissement a demandé l'ouverture d'un poste d'enseignant expatrié EMFE (Enseignant Maître Formateur en Établissement) spécialisé dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cette demande a été acceptée et prendra effet au 1^{er} septembre 2022.

A noter qu'à ce jour nous avons déjà reçu environ 50 dossiers de candidatures d'enseignants du 1^{er} degré en contrat local pour la rentrée prochaine dont 19 titulaires. Donc à priori notre taux de couverture en titulaires ne devrait pas trop évoluer. De plus d'un point de vue financier cette fermeture ne devrait pas avoir d'impact (coût établissement du poste fermé : 34 420 €)

Ces mesures seront proposées à la validation lors du prochain comité technique de l'AEFE qui se tiendra le 11 février.

Débat :

Un représentant des personnels regrette cette fermeture soulignant que l'établissement se développe avec l'ouverture d'une nouvelle division chaque année au niveau du primaire et que donc le taux d'enseignants titulaires risque de baisser d'une manière sensible.

L'avis du conseil d'établissement est sollicité :

FERMETURE DU POSTE RE1 3170 AU 01/09/2021

POUR : 7

CONTRE : 9

ABSTENTIONS : 0

OUVERTURE D'UN POSTE EXPATRIÉ D'EMFE AU 01/09/2022

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Comme vous le savez l'établissement cherche à étoffer son offre de formation et notamment au niveau des enseignements de spécialités du cycle terminal. Nous avons notamment le projet d'ouvrir la spécialité NSI (Numérique et Sciences Informatiques). Pour cela il faut un enseignant habilité. Un enseignant de mathématiques souhaite suivre la formation en université lui permettant d'obtenir cette certification. Malheureusement plus aucune formation n'est mise en place pour le moment en France.

Aussi, dans la mesure où nous avons deux postes d'enseignants de sciences physiques en contrat de résident qui sont vacants, je souhaite demander au conseil d'établissement son avis favorable pour que la certification NSI soit un critère pris en compte, dans le respect de l'IGRR, par la CCPL Maroc du 25 février prochain pour l'attribution d'un des deux postes en sciences physiques et chimie. Bien entendu la CCPL est souveraine.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. Modification de l'organisation des enseignements au 1^{er} degré (pour avis)

Le choix avait été fait en début d'année et compte tenu des contraintes sanitaires de recentrer notre action pédagogique au premier degré sur l'accueil et l'accompagnement des élèves après une longue période passée en dehors de l'école et de privilégier les apprentissages dits fondamentaux : français et mathématiques. Nous n'avons de plus pas de visibilité sur le long terme et espérons toutes et tous un retour en enseignement complet. Nous avons toujours également annoncé que nous pourrions à tout moment revoir notre organisation des enseignements en fonction de l'évolution de la situation. Les enseignants n'ont pas depuis le début cette année ménagé leurs efforts pour tout mettre en œuvre avec succès ce nouveau dispositif d'enseignement et c'est l'occasion de les remercier à nouveau.

Ce moment est venu. La demande légitime des familles est bien d'essayer d'augmenter le temps de présence des élèves. C'est également notre objectif. Les contraintes sanitaires n'ont pas changé et risquent de perdurer jusqu'à la fin de l'année. Nous ne pouvons donc toujours pas accueillir plus de 15 élèves par classe. La seule marge de manœuvre que nous ayons est donc sur le temps de service des personnels dans le respect bien entendu de leurs obligations réglementaires de service. Aussi, dès le retour des congés de février, nous pourrions augmenter le temps d'enseignement hebdomadaire de 3 heures (soit 1,5h élèves compte tenu des demi-groupes).

Deux organisations différentes sont présentées ce soir afin que le conseil d'établissement fasse le choix définitif. Ces deux organisations différentes ont des avantages et inconvénients :

Proposition 1 :

-) Maintien des horaires actuels
-) Ajout d'une demi-journée de classe supplémentaire : mercredi matin de 8h30 à 11h30. Un élève ne serait donc concerné qu'un mercredi tous les 15 jours.

Avantages :

-) l'augmentation du temps d'enseignement est visible par tous
-) retour à l'organisation hebdomadaire habituelle
-) une demi-journée tous les 15 jours de présence en plus pour les élèves
-) possibilité de diversifier l'enseignement et d'organiser des ateliers

Inconvénients :

-) manque de régularité hebdomadaire pour les élèves et les familles
-) organisation de la vie familiale sur la semaine modifiée (mercredi matin s'ajoutant)
-) question de la continuité pédagogique le mercredi avec présence d'un élève que tous les 15 jours

Proposition 2 :

-) Augmentation du temps scolaire quotidien : lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-12h/13h30-16h45

Avantages :

-) l'augmentation du temps quotidien permettant de mener à bien les apprentissages car souvent manque de temps constaté
-) régularité de la présence des élèves sur la semaine

Inconvénients :

-) pas d'augmentation du nombre de demi-journées de présence des élèves
-) augmentation du temps scolaire peu visible pour les familles
-) 6h45 d'enseignement par jour avec port du masque
-) réduction à 1h30 de la pause méridienne
-) nécessité de revoir les emplois du temps des classes (langue arabe)
-) organisation de la vie familiale modifiée 4 jours par semaine

Débat :

Avant le passage au vote un représentant des parents d'élèves souligne que le choix du mercredi, beaucoup plus visible pour tous, est plus pertinent, rappelant que 6h45 par jour avec le port du masque n'est pas souhaitable pour les enseignants.

La représentante des enseignants du premier degré rappelant que la seconde solution émane des enseignants dans leur majorité.

Un membre du collège de la direction soulève également la question des mouvements aux entrées et sorties avec un horaire de fin de matinée qui serait commun à celui du secondaire avec les difficultés que cela pourrait engendrer.

Un représentant du second degré précise qu'ils ne prendront pas position sur cette question ne s'estimant pas compétents.

Madame la conseillère consulaire rappelle que lors du conseil d'établissement du 4 septembre 2020, elle s'était étonnée que le protocole pédagogique de rentrée ne prévoit pas de cours le mercredi matin. Il lui avait été répondu alors que les enseignants ne pouvaient pas faire plus d'heures que leurs obligations réglementaires de service et souhaiterait donc savoir ce qui a changé. La directrice et le proviseur précisent que les enseignants doivent 27 heures réparties en 24h d'apprentissage face aux élèves et 3heures globalisées (108 heures annuelles) d'activités pédagogiques complémentaires (APC). Suite à la longue période de confinement il avait été fait le choix de consacrer plus de temps aux APC afin d'avoir un suivi plus individualisé des élèves. Après ces 20 semaines dédiées à ce dispositif, la volonté est de revenir à un volume horaire d'apprentissages plus important et de réduire les APC en revenant à l'horaire réglementaire. Ils précisent que la proposition 1 permettra également une participation ponctuelle des enseignants du secondaire en CM2.

VOTE :

Proposition 1

POUR : 7

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 5

Proposition 2

POUR : 4

CONTRE : 7

ABSTENTIONS : 5

Les élèves de l'élémentaire auront donc classe à compter du 1^{er} mars le mercredi de 8h30 à 11h30 en demi-groupes.

5. Calendrier scolaire 2021-2022 (pour information)

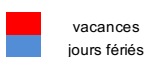
Le proviseur présenter à titre d'information du conseil d'établissement la proposition de calendrier scolaire 2021-2022 qui a été transmise à madame l'Ambassadrice de France par le SCAC.

Ce projet est en attente d'une double validation : Ambassade et AEFE avant d'être adopté et donc communiqué mais, afin de se conformer à la circulaire AEFE des instances du 9 juillet 2019, le proviseur souhaite recueillir les avis et réactions des membres du conseil d'établissement

CALENDRIER SCOLAIRE

PROJET 18 janvier

2021-2022 (rythme nord)



août-21		septembre-21		octobre-21		novembre-21		décembre-21		janvier-22		février-22		mars-22		avril-22		mai-22		juin-22		juillet-22	
1 di		1 me	pre	1 ve	4	1 lu		1 me	4	1 sa		1 ma	6	1 ma		1 ve	4	1 di		1 me	4	1 ve	4
2 lu		2 je	6	2 sa		2 ma	6	2 je	6	2 di		2 me	4	2 me	4	2 sa		2 lu		2 je	6	2 sa	
3 ma		3 ve	4	3 di		3 me	4	3 ve	4	3 lu	6	3 je	6	3 je		3 di		3 ma		3 ve	4	3 di	
4 me		4 sa		4 lu	6	4 je	6	4 sa		4 ma	6	4 ve	4	4 ve		4 di		4 lu	6	4 me		4 sa	
5 je		5 di		5 ma	6	5 ve	4	5 di		5 me	4	5 sa		5 sa		5 ma	6	5 je		5 di		5 ma	6
6 ve		6 lu	6	6 me	4	6 sa		6 lu	6	6 je	6	6 di		6 di		6 me	4	6 ve		6 lu	6	6 me	6
7 sa		7 ma	6	7 je	6	7 di		7 ma	6	7 ve	4	7 lu	6	7 lu	6	7 je	6	7 sa		7 ma	6	7 je	6
8 di		8 me	4	8 ve	4	8 lu	6	8 me	4	8 sa		8 ma	6	8 ma	6	8 ve	4	8 di		8 me	4	8 ve	
9 lu		9 je	6	9 sa		9 ma	6	9 je	6	9 di		9 me	4	9 me	4	9 sa		9 lu	6	9 je	6	9 sa	
10 ma		10 ve	4	10 di		10 me	4	10 ve	4	10 lu	6	10 je	6	10 je	6	10 di		10 ma	6	10 ve	4	10 di	
11 me		11 sa		11 lu	6	11 je	6	11 sa		11 ma		11 ve	4	11 ve	4	11 lu	6	11 me	4	11 sa		11 lu	
12 je		12 di		12 ma	6	12 ve	4	12 di		12 me	4	12 sa		12 sa		12 ma	6	12 je	6	12 di		12 ma	
13 ve		13 lu	6	13 me	4	13 sa		13 lu	6	13 je	6	13 di		13 di		13 me	4	13 ve	4	13 lu	6	13 me	
14 sa		14 ma	6	14 je	6	14 di		14 ma	6	14 ve	4	14 lu	6	14 lu	6	14 je	6	14 sa		14 ma	6	14 je	
15 di		15 me	4	15 ve	4	15 lu	6	15 me	4	15 sa		15 ma	6	15 ma	6	15 ve	4	15 di		15 me	4	15 ve	
16 lu		16 je	6	16 sa		16 ma	6	16 je	6	16 di		16 me	4	16 me	4	16 sa		16 lu	6	16 je	6	16 sa	
17 ma		17 ve	4	17 di		17 me	4	17 ve	4	17 lu	6	17 je	6	17 je	6	17 di		17 ma	6	17 ve	4	17 di	
18 me		18 sa		18 lu		18 je		18 sa		18 ma	6	18 ve	6	18 ve	6	18 lu		18 me	4	18 sa		18 lu	
19 je		19 di		19 ma		19 ve	4	19 di		19 me	4	19 sa		19 sa		19 ma	6	19 je	6	19 di		19 ma	
20 ve		20 lu	6	20 me		20 sa		20 lu		20 je	6	20 di		20 di		20 me	4	20 ve	4	20 lu	6	20 me	
21 sa		21 ma	6	21 je		21 di		21 ma		21 ve	4	21 lu		21 lu	6	21 je	6	21 sa		21 ma	6	21 je	
22 di		22 me	4	22 ve		22 lu	6	22 me		22 sa		22 ma	6	22 ma	6	22 ve	4	22 di		22 me	4	22 ve	
23 lu		23 je	6	23 sa		23 ma	6	23 je		23 di		23 me		23 me		23 sa		23 lu	6	23 je	6	23 sa	
24 ma		24 ve	4	24 di		24 me	4	24 ve		24 lu	6	24 je		24 je	6	24 di		24 ma	6	24 ve	4	24 di	
25 me		25 sa		25 lu		25 je	6	25 sa		25 ma	6	25 ve		25 ve	4	25 lu		25 me	4	25 sa		25 lu	
26 je		26 di		26 ma		26 ve	4	26 di		26 me	4	26 sa		26 sa		26 ma		26 je	6	26 di		26 ma	
27 ve		27 lu	6	27 me		27 sa		27 lu		27 je	6	27 di		27 di		27 me		27 ve	4	27 lu	6	27 me	
28 sa		28 ma	6	28 je		28 di		28 ma		28 ve	4	28 lu		28 lu	6	28 je		28 sa		28 ma	6	28 je	
29 di		29 me	4	29 ve		29 lu	6	29 me		29 sa				29 ma	6	29 ve		29 di		29 me	4	29 ve	
30 lu		30 je	6	30 sa		30 ma	6	30 je		30 di				30 me	4	30 sa		30 lu	6	30 je	6	30 sa	
31 ma		31 di				31 ve				31 lu	6			31 je	6			31 ma	6			31 di	
heures	0	heures	110	heures	56	heures	104	heures	66	heures	104	heures	74	heures	100	heures	76	heures	90	heures	114	heures	16
jours	0	jours	22	jours	11	jours	20	jours	13	jours	20	jours	14	jours	19	jours	15	jours	17	jours	22	jours	3

nombre total d'heures de classe sur l'année :	910
nombre total de jours de classe sur l'année :	176

L'ordre du jour étant épuisé à 19h30, le proviseur lève la séance.

Le Président :

Serge Faure